



# LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES À L'HÔPITAL

Dans le cadre de votre prise en charge médicale y compris par le service d'aide médicale d'urgence, notre établissement est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel vous concernant. Ces traitements sont effectués conformément au Code de la santé publique, à la loi Informatique et Liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## QUELLES DONNÉES SONT RECUEILLIES ?

Nous recueillons des informations :

- D'identification, de vie personnelle ou professionnelle
- D'ordre administratif, social, économique et financier
- Liées à votre santé et prise en charge

La source de ces données peut être directe ou indirecte (via des réseaux de santé par exemple). Ces données sont consignées dans votre dossier administratif et médical.

## SUR QUELLE BASE JURIDIQUE ?

- Mission d'intérêt public
- Respect d'une obligation légale
- Intérêt légitime

Parfois votre consentement exprès (vous disposez alors d'une information spécifique).

## POUR QUOI FAIRE ?

- Gérer votre prise en charge administrative et médicale
- Assurer une bonne coordination des soins
- Assurer la qualité et la sécurité des soins

*Mais aussi*

- Analyser et piloter l'activité hospitalière
- Mettre en oeuvre les politiques de santé publique
- A des fins de recherche médicale, étude et évaluation (Voir affichage dédié à la recherche médicale). Vous pouvez vous opposer à cette réutilisation auprès du médecin qui vous suit ou en écrivant à [dpo@ch-annecygenevois.fr](mailto:dpo@ch-annecygenevois.fr)

## QUI A ACCES A VOS DONNÉES ?

- L'ensemble des professionnels de santé intervenant dans votre prise en charge et faisant partie de l'équipe de soin, sauf opposition de votre part
- Les services administratifs, de facturation et organisme d'assurance maladie
- Nous alimentons votre profil dans votre espace santé en y déposant vos documents utiles, sauf opposition de votre part

*Mais aussi*

- Le Médecin responsable de l'information médicale de l'établissement et les autorités de tutelles participant à la mise en oeuvre de la politique de santé publique
- Les équipes de recherche (interne ou externe)
- Nos prestataires dans le cadre des activités de l'établissement et sous couvert de garanties

## COMBIEN DE TEMPS SONT ELLES CONSERVÉES ?

- Votre dossier médical : 20 ans à compter de votre dernier passage, ou au moins jusqu'au 28<sup>ème</sup> anniversaire du patient, ou pendant 10 ans à compter de la date de décès
- Autres données : le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi.

## COMMENT SONT ELLES TRAITÉES ?

- Traitement informatisé ou papier
- Respect du secret médical et professionnel
- Mise en place de mesures de sécurité appropriées

## VOS DROITS, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit d'opposition au traitement de vos données
- Droit à l'effacement de vos données
- Droit de demander la limitation du traitement de vos données

*Ces droits s'exercent dans les conditions prévues par la réglementation.*

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'établissement

• par email : [dpo@ch-annecygenevois.fr](mailto:dpo@ch-annecygenevois.fr)

ou

• par courrier : CHANGE - DPO - Direction Générale – 1 Avenue de l'hôpital - BP 90074 - 74374 Epagny Metz-Tessy.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) sur vos droits.

Pour plus d'information sur les traitements mis en oeuvre par l'établissement, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles Patients sur notre site internet.